



ENQUÊTE CDES Haute-Savoie

Orientations 2002-2003

DRASS Rhône-Alpes – CREA Rhône-Alpes



DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE RHÔNE-ALPES



s o m m a i r e

1.	DONNÉES GÉNÉRALES	3
2.	DÉMOGRAPHIE	4
3.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES.....	6
4.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS RÉALISÉES.....	13
5.	ÉCART ENTRE LES PROPOSITIONS SOUHAITABLES ET LES PROPOSITIONS RÉALISÉES.....	17
6.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES.....	19

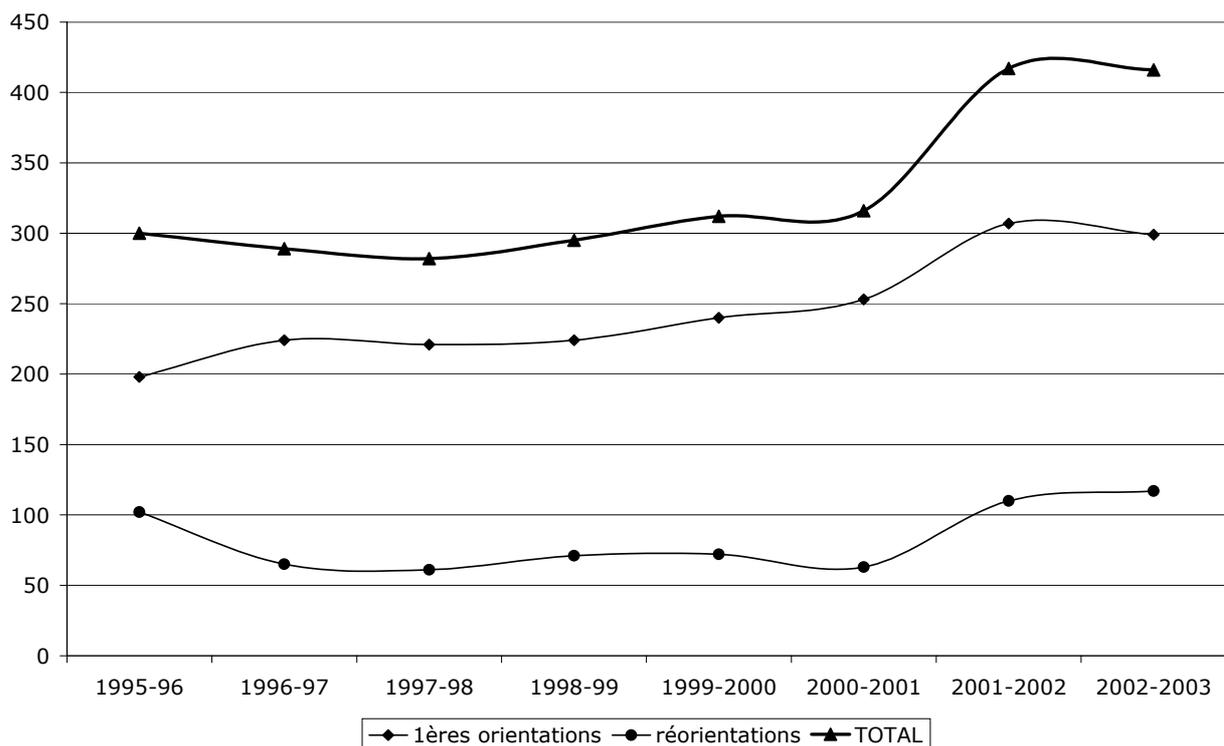
1. DONNÉES GÉNÉRALES

Le département de la Haute-Savoie renseigne cette enquête depuis la campagne d'orientation 1994-1995.

1.1. NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS

416 dossiers ont été traités par la CDES de Haute-Savoie concernant des premières orientations ou des réorientations vers le secteur médico-éducatif au cours de la campagne 2002-2003. Les premières orientations comptent 299 dossiers soit 72% des dossiers traités. Les réorientations comptent 117 dossiers.

	1ères orientations		réorientations		TOTAL	
1995-96	198	67%	102	35%	300	100%
1996-97	224	76%	65	22%	289	100%
1997-98	221	75%	61	21%	282	100%
1998-99	224	76%	71	24%	295	100%
1999-2000	240	77%	72	23%	312	100%
2000-2001	253	80%	63	20%	316	100%
2001-2002	307	74%	110	26%	417	100%
2002-2003	299	72%	117	28%	416	100%



Comparaison avec les précédentes campagnes

Le nombre d'orientations a significativement augmenté depuis la campagne 2000/2001, passant de 316 à 417 et 416 lors des deux campagnes suivantes.

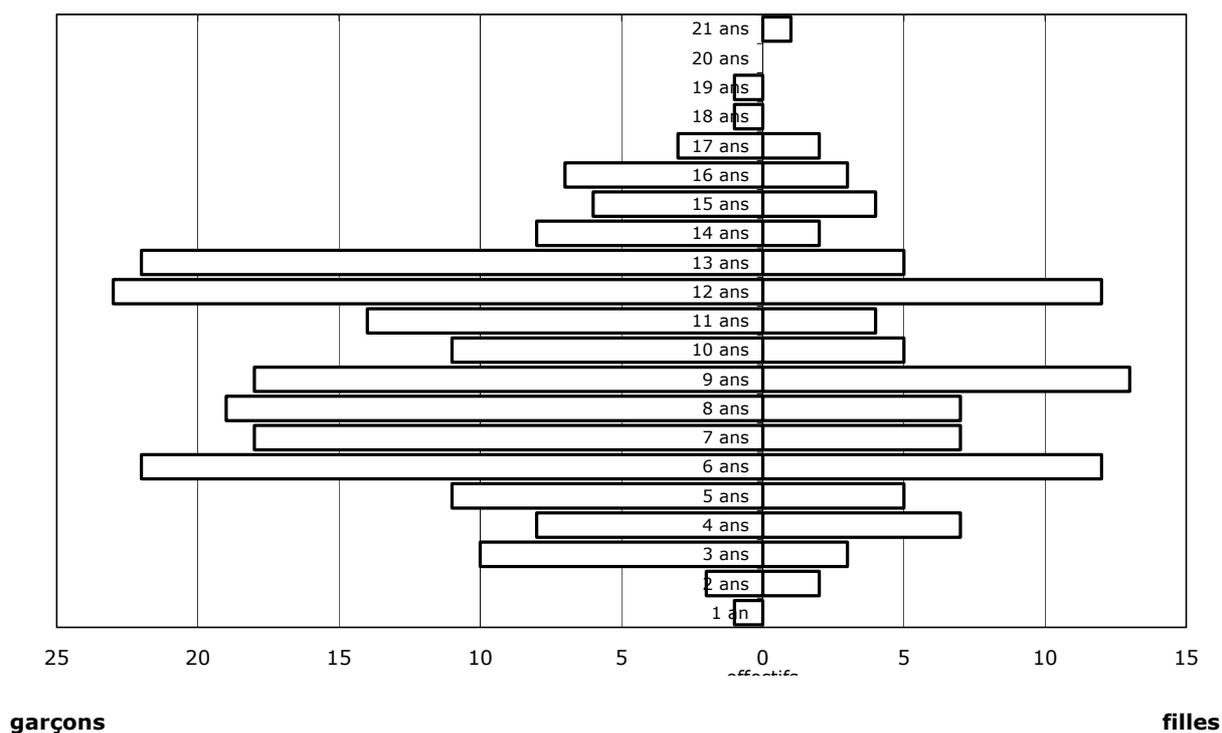
La part des réorientations est en hausse avec 28% du total des orientations en 2002/2003 alors qu'elles représentaient 20% de l'ensemble des orientations en 2000/2001.

2. DÉMOGRAPHIE

premières orientations				réorientations			
	garçons	filles	total		garçons	filles	total
moins de 4 ans	13	5	18	5/6 ans	8	6	14
4/6 ans	59	31	90	7/9 ans	16	7	23
7/9 ans	37	20	57	10/12 ans	18	10	28
10/12 ans	48	21	69	13/15 ans	13	12	25
13/15 ans	36	11	47	16 ans et plus	19	8	27
16 ans et plus	12	6	18	TOTAL	74	43	117
TOTAL	205	94	299		63%	37%	
	69%	31%					

2.1. PREMIÈRES ORIENTATIONS

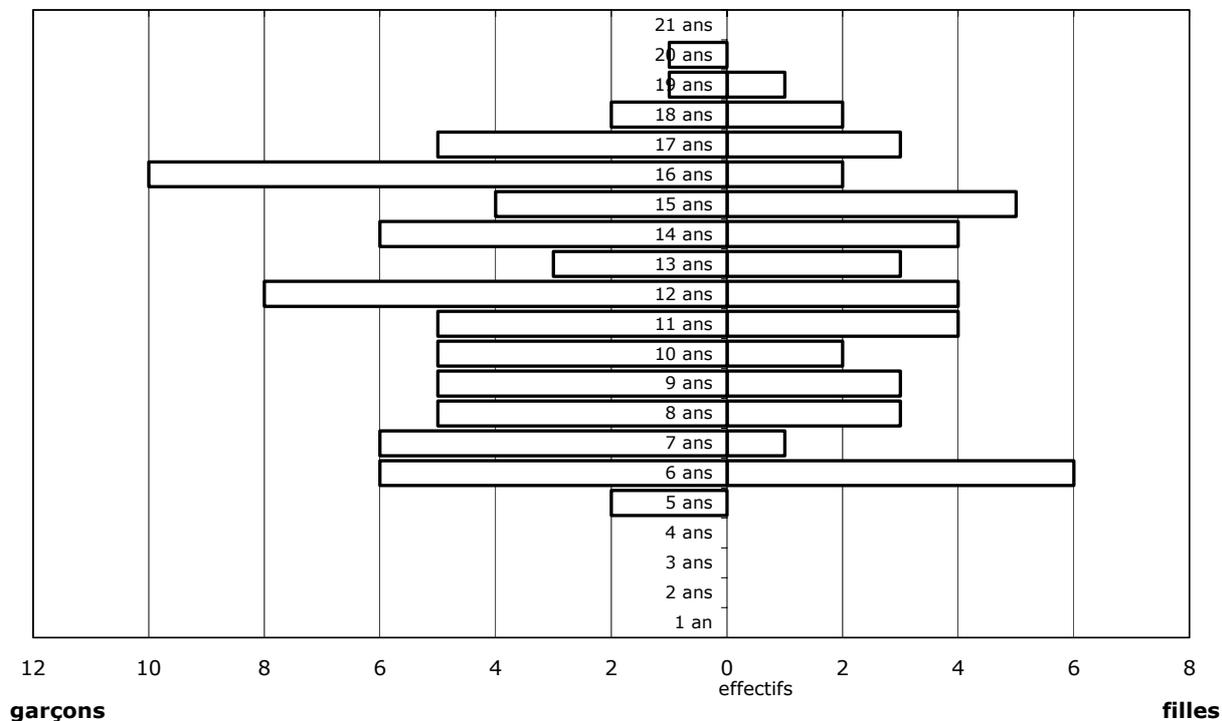
299 jeunes sont concernés par une première orientation.
L'âge moyen à une première orientation est de 9,3 ans.



Les garçons représentent 69% de l'effectif. Concernant les premières orientations vers le secteur médico-éducatif, on observe pour les garçons, un pic à 6 ans et un autre à 12/13 ans ; pour les filles, un pic à 6 ans, un à 9 ans et un autre à 12 ans.

2.2. RÉORIENTATIONS

117 jeunes sont concernés par une réorientation au cours de cette campagne.
L'âge moyen à une réorientation est de 11,9 ans.



Les garçons représentent 63% de l'effectif.

Comparaison avec les précédentes campagnes

La répartition garçons / filles est sensiblement la même depuis la campagne 99/2000 : la proportion de garçons varie dans une fourchette entre 60% et 70% selon les années.

3. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

3.1. PREMIÈRES ORIENTATIONS : CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOUHAITABLES

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	72	24%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	30	10%
IR	48	16%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	6	2%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	4	1%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	3	1%
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	5	2%
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES	1	-
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	67	22%
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	15	5%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	16	5%
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	9	3%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	19	6%
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1	-
SERV. POUR AUTISTES	2	1%
SERV. D'AIDE A L'INTÉGRATION SCOLAIRE	1	-
TOTAL	299	100%

Les premières orientations souhaitables vers un IME concernent un tiers de l'effectif ; les premières orientations vers un IR concernent 16% de l'effectif.

Les premières orientations souhaitables vers un service concernent 42% de l'effectif et plus d'un jeune sur 5 nécessiterait un suivi par un SESSAD pour déficients intellectuels. A noter également, en terme d'orientation souhaitable : 6% concernant un service pour déficients auditifs, 5% un service pour déficients moteurs et 5% un service pour jeunes présentant des troubles de la personnalité.

3.2. RÉORIENTATIONS : CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOUHAITABLES

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	31	26%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	39	33%
IR	8	7%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	9	8%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	11	9%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	5	4%
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	1	1%
ÉT. POUR AUTISTES	4	3%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	1	1%
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	3	3%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	2	2%
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	1	1%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	1	1%
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1	1%
TOTAL	117	100%

Les réorientations souhaitables vers un IME représentent 59% de l'effectif.
Les réorientations vers un service ne concernent que 9% de l'effectif.

3.3. ENSEMBLE: CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOUHAITABLES

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	103	25%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	69	17%
IR	56	13%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	15	4%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	15	4%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	8	2%
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	6	1%
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES	5	1%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	68	16%
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	18	4%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	18	4%
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	10	2%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	20	5%
SERV. POUR DÉF. VISUELS	2	-
SERV. POUR AUTISTES	2	-
SERV. D'AIDE A L'INTÉGRATION SCOLAIRE	1	-
TOTAL	416	100%

Pour l'ensemble de l'effectif : un jeune sur 4 est orienté vers un IME pour déficients intellectuels légers ; 42% est orienté vers un IME. Un jeune sur 3 est orienté vers un service, la moitié d'entre eux vers un service pour déficients intellectuels.

Comparaison avec les précédentes campagnes

La proportion des orientations vers un service n'a cessé de croître depuis 99/2000, passant de 22% à 33% en 2002/2003. : les orientations vers des services pour déficients intellectuels, pour jeunes présentant des troubles de la personnalité, pour déficients auditifs et pour polyhandicapés ont augmenté (en nombre et en taux).

En revanche la proportion d'orientations vers un IME pour déficients intellectuels légers a nettement baissé lors de la dernière campagne, passant de 1 orientation sur 3 lors des 3 précédentes campagnes à 1 orientation sur 4 en 2002/2003.

3.4. MODES D'ACCUEIL SOUHAITABLES

PREMIÈRES ORIENTATIONS SOUHAITABLES

Pour les 169 jeunes concernés par une orientation souhaitable vers un établissement Annexes 24 (services non comptés), les modes d'accueil indiqués comme souhaitables concernent :

	internat de semaine	internat sé- quentiel	semi- internat	TOTAL
IME déficients. int. légers	23	3	46	72
IME déficients. int. moyens	3	-	27	30
IR	38	-	10	48
établissement pour déficients moteurs	2	1	3	6
établissement pour polyhandicapés	-	-	4	4
établissement pour déficients auditifs	1	2	-	3
établissement pour déficients visuels	1	-	4	5
établissement ou section pour autistes	-	-	1	1
TOTAL	68	6	95	169

Le mode d'accueil souhaitable est le semi-internat pour plus de la moitié (56%) des orientations vers un établissement Annexe IV.

Notons que pour près de 8 jeunes sur 10 pour lesquels une orientation vers un IR est souhaitable, un internat de semaine est indiqué comme souhaitable.

- **Temps partiel**

Pour les premières orientations, 14 jeunes (8% des premières orientations vers un établissement) sont concernés, dont 9 pour lesquelles une orientation vers un IME pour déficients intellectuels moyens serait souhaitable, 2 vers un IME pour déficients intellectuels légers, 2 vers un établissement pour polyhandicapés, 1 vers un IR.

- **Placement familial spécialisé**

20 jeunes sont concernés : 11 jeunes pour lesquels une orientation vers un IR serait souhaitable, 5 vers un IME pour déficients intellectuels légers, 2 vers un IME pour déficients intellectuels moyens et 2 vers un service pour déficients intellectuels.

RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

	internat	internat de semaine	internat sé- quentiel	semi- internat	TOTAL
IME (déf. intel. légers)	1	13	2	15	31
IME (déf. intel. moyens)	-	17	1	21	39
IR	2	4	-	2	8
ét. pour déficients moteurs	-	7	1	1	9
ét. pour polyhandicapés	1	1	2	7	11
ét. pour déficients auditifs	-	5	-	-	5
ét. pour déficients visuels	-	1	-	-	1
ét. pour autistes	-	2	-	2	4
TOTAL	4	50	6	48	108

Parmi les 108 réorientations souhaitables concernant un *établissement*, le semi-internat et l'internat de semaine sont très largement cités.

- **Temps partiel**

Le temps partiel concerne 13 jeunes (soit 12% des réorientations vers un établissement) dont 8 réorientations vers établissement pour déficients intellectuels moyens et 5 réorientations vers un établissement pour polyhandicapés.

- **Placement familial spécialisé**

6 jeunes sont concernés : 3 jeunes pour lesquels une orientation vers un IME pour déficients intellectuels légers serait souhaitable, 2 vers un IME pour déficients intellectuels moyens et 1 vers un établissement pour déficients auditifs.

3.5. PRISES EN CHARGE PÉDAGOGIQUES SOUHAITABLES

PREMIÈRES ORIENTATIONS

	Classe ordinaire	CLIS	SEGPA	UPI	Classe intégrée à l'établissement	NON	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	-	-	-	-	72	-	72
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	1	1	-	-	28	-	30
IR	-	1	-	-	47	-	48
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	2	-	-	-	4	-	6
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	-	-	4	4
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	2	-	-	-	1	-	3
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	1	-	-	-	4	-	5
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES	-	-	-	-	-	1	1
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	43	17	1	1	-	5	67
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	14	-	1	-	-	-	15
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	14	1	1	-	-	-	16
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	2	-	-	-	-	7	9
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	19	-	-	-	-	-	19
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1	-	-	-	-	-	1
SERV. POUR AUTISTES	2	-	-	-	-	-	2
SERV. D'AIDE A L'INTÉGRATION SCOLAIRE	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	102	20	3	1	156	17	299

- On observe que pour la quasi-totalité des orientations souhaitables vers un établissement, la prise en charge pédagogique souhaitable consiste en une classe intégrée à l'établissement.
- Les jeunes pour lesquels un service est souhaitable seraient très majoritairement accueillis en classe ordinaire.
- Les classes spécialisées (CLIS, SEGPA, UPI) ne concerneraient que 24 jeunes dont 17 jeunes pour lesquels l'orientation vers un service pour déficients intellectuels est souhaitable (CLIS).
- Enfin il est indiqué pour 17 jeunes qu'une scolarité n'est pas envisagée ; ces jeunes ont de 1 à 12 ans ; pour 7 d'entre eux une orientation vers un service pour polyhandicapés serait souhaitable (ils ont entre 2 et 5 ans), pour 4 autres une orientation vers un établissement pour polyhandicapés, pour 5 un service pour déficients intellectuels (ils ont entre 1 et 4 ans); 1 un établissement pour autistes (âgé de 7 ans).

RÉORIENTATIONS

	Classe ordinaire	CLIS	SEGPA	Classe inté- grée à l'établissement	NON	TOTAL
IME (DÉFICIENCE. INTEL. LÉGERS)	-	-	-	31	-	31
IME (DÉFICIENCE. INTEL. MOYENS)	-	-	-	39	-	39
IR	2	-	-	6	-	8
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	1	-	7	1	9
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	1	10	11
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	1	-	-	4	-	5
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	1	-	-	-	-	1
ÉT. POUR AUTISTES	-	-	-	3	1	4
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	-	-	1	-	-	1
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	2	-	1	-	-	3
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	1	1	-	-	-	2
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	1	-	-	-	-	1
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	1	-	-	-	-	1
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1	-	-	-	-	1
TOTAL	10	2	2	91	12	117

Sur 117 jeunes concernés par une réorientation, une scolarisation intégrée à l'établissement est citée 91 fois ; elle concerne particulièrement les jeunes pour lesquels une réorientation en IME pour déficients intellectuels légers ou moyens est souhaitable (70 jeunes). CLIS et SEGPA ne sont cités que pour 4 jeunes.

3.6. LES PRISES EN CHARGE COMPLÉMENTAIRES SOUHAITABLES

PREMIÈRES ORIENTATIONS SOUHAITABLES

Parmi les premières orientations prononcées pour cette campagne, 22 jeunes, soit 7% de l'effectif, une prise en charge complémentaire serait souhaitable.

	CATTP	Famille	LIBÉRAL	TOTAL
IME (DÉFICIENCE. INTEL. LÉGERS)	4	-	-	4
IME (DÉFICIENCE. INTEL. MOYENS)	8	1	-	9
IR	2	-	-	2
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	1	1
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	-	-	2	2
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	-	-	2	2
SERV. POUR AUTISTES	2	-	-	2
TOTAL	16	1	5	22

Le CATTP est cité pour presque les 3/4 de cet effectif et concerne des jeunes pour lesquels une orientation vers un IME pour déficients intellectuels légers ou moyens, un IR ou un service pour autistes est indiquée comme souhaitable. Une prise en charge complémentaire en libéral concernerait 5 jeunes présentant une déficience motrice, auditive ou un polyhandicap.

RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

	CMP	CATTP	Hôp. de Jour	LIBÉRAL	TOTAL
IME (DÉFICIENCE. INTEL. LÉGERS)	-	2	-	-	2
IME (DÉFICIENCE. INTEL. MOYENS)	1	1	1	1	4
IR	-	1	-	-	1
ÉT. POUR AUTISTES	-	1	-	-	1
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	-	1	-	-	1
TOTAL	1	6	1	1	9

Pour 9 jeunes seulement cette indication est exprimée ; une prise en charge complémentaire en CATTP concerne 6 jeunes.

4. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS RÉALISÉES

	1 ^{ères} orientations		réorientations		ENSEMBLE	
IME (DÉFICIENCE. INTEL. LÉGERS)	57	19%	30	26%	87	21%
IME (DÉFICIENCE. INTEL. MOYENS)	22	7%	41	35%	63	15%
IR	22	7%	7	6%	29	7%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	4	1%	9	8%	13	3%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	2	1%	7	6%	9	2%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	3	1%	5	4%	8	2%
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	4	1%	1	1%	5	1%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	46	15%	6	5%	52	13%
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	11	4%	3	3%	14	3%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	6	2%	2	2%	8	2%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	6	2%	1	1%	7	2%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	16	5%	1	1%	17	4%
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1	-	1	1%	2	-
CMUDD	1	-	-	-	1	-
Non réponse	98	33%	3	3%	101	24%
TOTAL	299	100%	117	100%	416	100%

36% des orientations réalisées concernent un IME. Les orientations réalisées vers un service concernent 1 jeune sur 4.

Un tiers des premières orientations souhaitables ne sont pas réalisées dans un établissement Annexe XXIV.

4.1. MODE D'ACCUEIL

POUR LES PREMIERES ORIENTATIONS

	INTERNAT DE SEMAINE	SEMI- INTERNAT	INTERNAT SÉQUENTIEL	Non réponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	21	34	2	-	57
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	22	-	-	22
IR	12	10	-	-	22
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	1	2	1	-	4
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	-	2	-	-	2
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	1	-	2	-	3
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	2	2	-	-	4
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	-	-	-	46	46
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	-	-	-	11	11
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	-	-	-	6	6
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	6	6
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	-	-	-	16	16
SERV. POUR DÉF. VISUELS	-	-	-	1	1
				-	
CMUDD	1	-	-	-	1
Non réponse	-	-	-	98	98
TOTAL	38	72	5	184	299

- IME pour déficients intellectuels légers : 60% des orientations réalisées concernent le semi-internat ; 1/3 l'internat de semaine ;
- IME pour déficients intellectuels moyens : tous sont accueillis en semi-internat ;
- IR : 55% des orientations réalisées concernent un internat de semaine.

• Temps partiel

Un temps partiel est réalisé pour 14 jeunes : 9 en IME pour déficients intellectuels moyens, 2 en IME pour déficients intellectuels légers, et 2 en établissement pour poly-handicapés.

• Placement familial spécialisé

17 jeunes sont concernés : 5 sont en IR, 4 en IME pour déficients intellectuels légers, 1 en IME pour déficients intellectuels moyens et 2 dans un service pour déficients intellectuels ; 5 ne sont pas accueillis dans un établissement Annexe XXIV.

POUR LES RÉORIENTATIONS

	INTERNAT	INTERNAT DE SEMAINE	SEMI-INTERNAT	INTERNAT SÉQUENTIEL	Non réponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	1	11	16	2	-	30
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	9	30	2	-	41
IR	-	7	-	-	-	7
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	7	1	1	-	9
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	1	1	3	2	-	7
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	5	-	-	-	5
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	-	1	-	-	-	1
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	-	-	-	-	6	6
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	-	-	-	-	3	3
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	-	-	-	-	2	2
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	-	1	1
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	-	-	-	-	1	1
SERV. POUR DÉF. VISUELS	-	-	-	-	1	1
Non réponse	-	-	-	-	3	3
TOTAL	2	41	50	7	17	117

Pour les plus grands nombres :

- IME pour déficients intellectuels légers : 53% des orientations réalisées concernent le semi-internat, 37% l'internat de semaine, 7% l'internat séquentiel ;
- IME pour déficients intellectuels moyens : 73% en semi-internat, 22% en internat de semaine, 5% en internat séquentiel ;
- La totalité des jeunes réorientés en IR ou en établissement pour déficients auditifs sont en internat de semaine.

- **Temps partiel**

Un temps partiel est réalisé pour 12 jeunes : 8 en IME pour déficients intellectuels moyens, 1 en IME pour déficients intellectuels légers et 3 en établissement pour polyhandicapés.

- **Placement familial spécialisé**

5 jeunes sont concernés : 2 sont en IME pour déficients intellectuels légers, 2 en IME pour déficients intellectuels moyens, 1 en établissement pour déficients auditifs.

LES ORIENTATIONS RÉALISÉES HORS DÉPARTEMENT

	premières orientations	réorientations	Total	catégories d'établissement ou services
SAVOIE	19	3	22	service pour déficients auditifs : 15 ét. pour déficients auditifs : 5 IR : 2
RHÔNE	4	1	5	ét. pour déficients visuels : 3 service pour déficients visuels : 1 service pour déficients auditifs : 1
AIN	2	2	4	IME pour déficients intellectuels légers : 2 service pour déficients intellectuels : 1 IR : 1
ISERE	1	1	2	ét. pour déficients moteurs : 1 CMUDD : 1
DRÔME	-	2	2	ét. pour déficients auditifs : 2
SUISSE	1	-	1	service pour déficients auditifs : 1
TERRITOIRE DE BELFORT	-	1	1	établissement pour déficients moteurs : 1
PARIS	-	1	1	ét. pour déficients visuels : 1
SEINE ET MARNE	1	-	1	IR : 1
HAUTS DE SEINE	1	-	1	ét. pour déficients visuels : 1
	31	11	42	

C'est la Savoie qui est principalement sollicitée, et plus particulièrement en terme d'établissement ou service pour déficients auditifs.

- Pour les *premières orientations*, les causes invoquées concernent principalement l'absence d'équipement (21) ; viennent ensuite la proximité géographique (3), la demande de la famille (3), l'éloignement familial souhaitable (2) et le manque de place (1).
- Pour les *réorientations* : absence d'équipement (9), demande de la famille (1), proximité géographique (1).

	nombre d'orientations hors-département	taux par rapport à l'ensemble des dossiers
1995-96	30	10%
1996-97	15	5%
1997-98	12	4%
1998-99	18	6%
1999-2000	22	7%
2000-2001	11	3%
2001-2002	26	6%
2002-2003	42	10%

5. ÉCART ENTRE LES PROPOSITIONS SOUHAITABLES ET LES PROPOSITIONS RÉALISÉES

	premières orientations			réorientations			cumul
	souh.	réal.	écart	souh.	réal.	écart	
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	72	57	-15	31	30	-1	-16
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	30	22	-8	39	41	+2	-6
IR	48	22	-26	8	7	-1	-27
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	6	4	-2	9	9	-	-2
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	4	2	-2	11	7	-4	-6
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	3	3	-	5	5	-	-
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	5	4	-1	1	1	-	-1
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES	1	-	-1	4	-	-4	-5
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	67	46	-21	1	6	+5	-16
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	15	11	-4	3	3	-	-4
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	16	6	-10	2	2	-	-10
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	9	6	-3	1	1	-	-3
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	19	16	-3	1	1	-	-3
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1	1	-	1	1	-	-
SERV. POUR AUTISTES	2	-	-2	-	-	-	-2
SERV. D'AIDE A L'INTÉGR. SCOLAIRE	1	-	-1	-	-	-	-1
ENSEMBLE	299	200	-99	117	114	-3	-102

Les écarts les plus importants entre les orientations souhaitables et les orientations réalisées concernent :

➔ **en nombre :**

- les orientations vers un IR : 27 orientations non-réalisées soit presque la moitié (48%) des orientations souhaitables (premières orientations et réorientations cumulées) vers un IR ;
- les orientations vers un IME pour déficients intellectuels légers : 16 orientations non-réalisées, soit 16% vers ce type d'établissement ;
- les orientations vers un service pour déficients intellectuels légers : 16 orientations non-réalisées, soit 24% vers ce type de service ;
- les orientations vers un service pour déficients moteurs : 10 orientations non-réalisées soit plus de la moitié (55%) des orientations souhaitées vers ce type de service ;

➔ **en termes de proportions :**

- aucune orientation vers un établissement, une section ou un service pour autistes n'est réalisée.
- plus de la moitié des orientations vers un service pour déficients moteurs ne sont pas réalisées ;
- presque la moitié des orientations vers un IR ne sont pas réalisées ;
- 40% des orientations vers un établissement pour polyhandicapés et 30% de celles vers un service pour polyhandicapés ne sont pas réalisées ;
- une orientation sur 4 vers un service pour déficients intellectuels n'est pas réalisée.

ÉCARTS CONCERNANT LES PRISES EN CHARGE SOUHAITABLES ET RÉALISÉES

	souhaitable	réalisé	écarts
CMP	1	1	-
CATTP	22	21	-1
HDJ	1	1	-
libéral	6	5	-1

Une prise en charge complémentaire en CATTP et une prise en charge complémentaire en libéral ne sont pas réalisées.

ÉCARTS CONCERNANT LA SCOLARITÉ SOUHAITABLE ET RÉALISÉE

	souhaitable	réalisé	écarts
classe ordinaire	112	107	-5
classe d'intégration scolaire	22	29	+7
SEGPA	5	13	+8
UPI	1	6	+5
classe intégrée à l'établissement	247	194	-53*

Parmi les 53 jeunes qui ne sont pas scolarisés dans une classe intégrée à l'établissement :

- 44 sont sans solution médico-éducative (10 ne sont pas scolarisés, 8 sont en SEGPA, 6 en classe ordinaire, 5 en UPI, 3 en CLIS)
- et 8 ont une orientation par défaut (5 sont en CLIS, 2 non scolarisés)

6. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

39% des premières orientations et 23% des réorientations sont problématiques.

	1ères ORIENTATIONS	RÉORIENTATIONS	TOTAL
Orientations sans solution (RADESS)	98	3	101
Par défaut	19	24	43
TOTAL	117	27	144

Les orientations sans solution médico-éducatives représentent plus des 2/3 des orientations problématiques (101/144)

8 orientations problématiques sur 10 sont des premières orientations (117/144).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉ/ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

	RADESS		Par défaut		TOTAL	
1995-96	56	19%	29	10%	85	28%
1996-97	79	27%	29	10%	108	37%
1997-98	79	26%	29	10%	108	38%
1998-99	54	18%	52	18%	106	36%
1999-2000	42	13%	71	23%	113	36%
2000-2001	94	30%	18	6%	112	35%
2001-2002	78	19%	45	11%	123	29%
2002-2003	101	24%	43	10%	144	35%

les pourcentages sont calculés en rapportant les effectifs au total des orientations ou réorientations souhaitables de chaque campagne

Plus d'un enfant sur 3 n'a pu être orienté conformément à l'orientation souhaitée et 70% de ceux-ci n'ont pas de solution médico-éducative.

ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES
SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUHAITABLES (ANNEXE 24)

• **Premières orientations**

	RADESS	DÉFAUT	TOTAL	% / ÉTAB. SOUHAITABLES
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	13	4	17	24%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	7	1	8	27%
IR	24	7	31	65%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	1	1	2	(33%)
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	2	-	2	(50%)
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	-	-	-
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	1	1	2	(40%)
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES	-	1	1	(100%)
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	29	-	29	43%
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	6	-	6	40%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	7	3	10	63%
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	3	-	3	(33%)
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	3	-	3	16%
SERV. POUR DÉF. VISUELS	-	-	-	-
SERV. POUR AUTISTES	1	1	2	(100%)
SERV. D'AIDE A L'INTÉGRATION SCOLAIRE	1	-	1	(100%)
TOTAL	98	19	117	39%

Les chiffres entre parenthèses représentent des pourcentages calculés sur des petits effectifs (nombre d'orientations souhaitables inférieur à 10).

84% des premières orientations problématiques sont sans solution (RADESS).

En nombre, ce sont les orientations vers les IR, les services pour déficients intellectuels, les IME (pour déficients intellectuels légers) et les services pour déficients moteurs qui sont les plus importantes.

En terme de taux, de nombreuses catégories seraient à citer mais avec, pour certaines, des effectifs très faibles.

A noter tout de même, les taux d'orientations problématiques vers les établissements ou services pour polyhandicapés et les services pour troubles de la personnalité.

- **Réorientations**

	RADESS	DÉFAUT	TOTAL	% / ÉTAB. SOUHAITABLES
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	1	3	4	13%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	9	9	23%
IR	-	4	4	(50%)
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	-	-	-
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	1	3	4	36%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	-	-	-
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	-	-	-	-
ÉT. POUR AUTISTES	-	4	4	(100%)
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	-	-	-	-
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	1	-	1	(33%)
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	-	1	1	(50%)
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	-
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	-	-	-	-
SERV. POUR DÉF. VISUELS	-	-	-	-
TOTAL	3	24	27	23%

9 réorientations problématiques sur 10 sont des réorientations par défaut.

Pour ce qui concerne les réorientations, les catégories les plus citées concernent les IME pour déficients intellectuels légers et moyens, les IR, les établissements pour polyhandicapés et pour autistes.

- **Les réorientations par défaut :**

pour les 24 jeunes concernés par une orientation par défaut,

réalisé →	IME pour déficients intellectuels légers	IME pour déficients intellectuels moyens	IR	service pour déficients intellectuels	service pour troubles de la personnalité	service pour déficients moteurs	TOTAL
souhaité ↓							
IME pour déficients intellectuels légers	2	-		1	-	-	3
IME pour déficients intellectuels moyens	-	8		1	-	-	9
IR	-	-	3	-	1	-	4
établissement pour polyhandicapés	-	-	-	2	-	1	3
établissement pour autistes	1	3	-	-	-	-	4
service pour déficients moteurs	-	-	-	1	-	-	1
TOTAL	3	11	3	5	1	1	24

L'analyse nous montre deux cas de figure principaux concernant une réorientation par défaut (à ce titre, l'indication « maintien dans l'établissement » n'a pas été repérée dans cette enquête) :

- soit la réponse en terme d'établissement ou service est sensiblement différente de l'orientation qui avait été indiquée comme souhaitable (exemple en première ligne : 1 orientation réalisée vers un service pour déficients intellectuels, quand c'était un IME pour déficiences intellectuels légers qui était souhaité) ;
- soit la réponse est de même nature ; en ce cas c'est le mode d'accueil qui diffère (exemple en seconde ligne : pour 8 jeunes une orientation vers un IME pour déficients intellectuels moyens était souhaitée et a été réalisée ; pour 7 un internat de semaine était souhaité, et un accueil en semi-internat a été réalisé ; pour 1 un accueil en internat séquentiel a été réalisé).

• **Pour l'ensemble**

	<i>souhaité</i>	RADESS	DEFAUT	ensemble des orientations problématiques
IME pour déficients intellectuels légers	103	14 14%	7 7%	21 20%
IME pour déficients intellectuels moyens	69	7 10%	10 14%	17 25%
IR	56	24 43%	11 20%	35 63%
établissement pour déficients moteurs	15	1 7%	1 7%	2 13%
établissement pour polyhandicapés	15	3 20%	3 20%	6 40%
établissement pour déficients auditifs	8	- -	- -	- -
établissement pour déficients visuels	6	1 17%	1 17%	2 33%
établissement ou section pour autistes	5	- -	5 100%	5 100%
service pour déficients intellectuels	68	29 43%	- -	29 43%
service pour troubles de la personnalité	18	7 39%	- -	7 39%
service pour déficients moteurs	18	7 39%	4 22%	11 61%
service pour enfants polyhandicapés	10	3 30%	- -	3 30%
service pour déficients auditifs	20	3 15%	- -	3 15%
service pour déficients visuels	2	- -	- -	- -
service pour autistes	2	1 50%	1 50%	2 100%
service d'aide à l'intégration scolaire	1	1 100%	- -	1 100%
TOTAL	416	101 24%	43 10%	144 35%

Selon les catégories d'établissements, la proportion — mais aussi la nature — des problèmes rencontrés varie :

- pour les IME pour déficients intellectuels légers une orientation problématique concerne un jeune sur 5, et l'absence de solution médico-éducative 14%,
- pour les IME pour déficients intellectuels moyens une orientation problématique concerne un jeune sur 4, et l'absence de solution médico-éducative 10%,
- pour les IR une orientation problématique concerne presque un jeune sur 3, et l'absence de solution médico-éducative 43%,
- pour service pour déficients intellectuels, 43% des orientations sont problématiques et sans solution,
- pour service pour déficients moteurs, 61% des orientations sont problématiques et 39% sans solution.

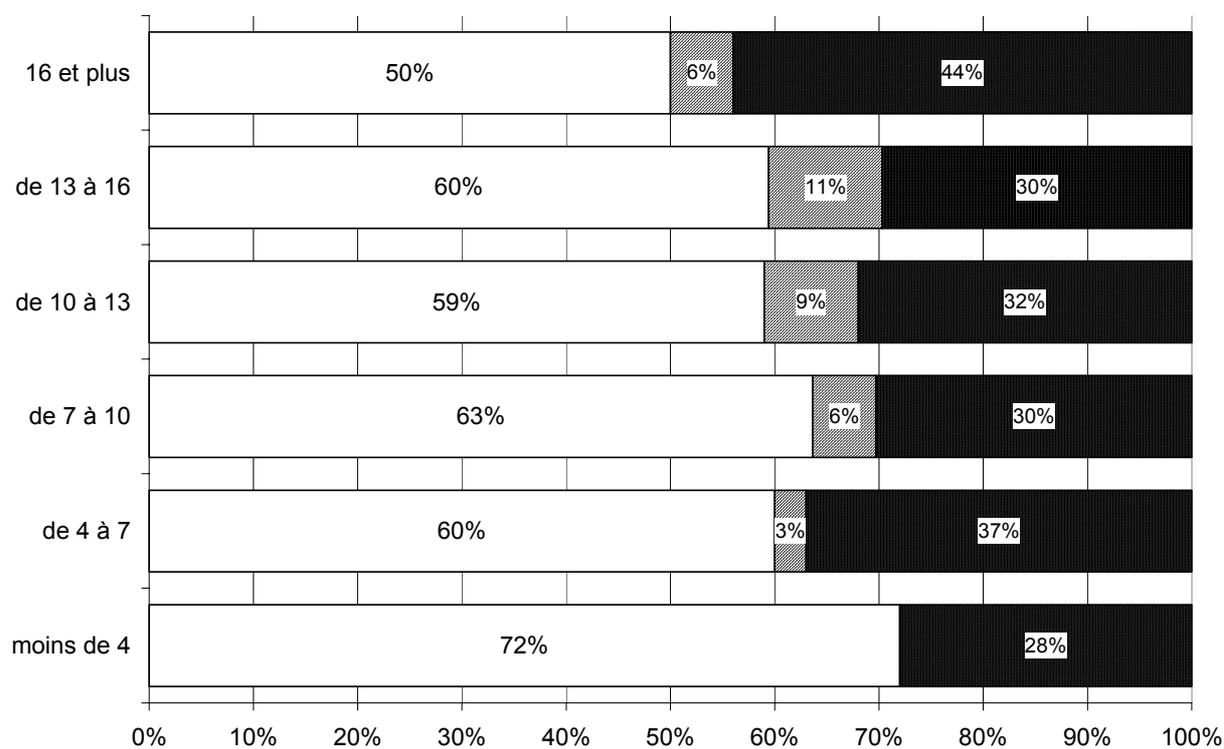
Comparaison avec les précédentes campagnes

Les orientations problématiques concernent les mêmes catégories d'établissements depuis 99/2000 avec cependant des nuances pour certaines catégories :

- le taux d'orientations problématiques vers un IME pour déficients intellectuels légers, vers un établissement pour déficients moteurs ou polyhandicapés est en baisse depuis les 4 dernières campagnes ;
- en revanche le taux d'orientations problématiques vers un IR, un service pour jeunes présentant des troubles de la personnalité et un service pour déficients intellectuels est en hausse.

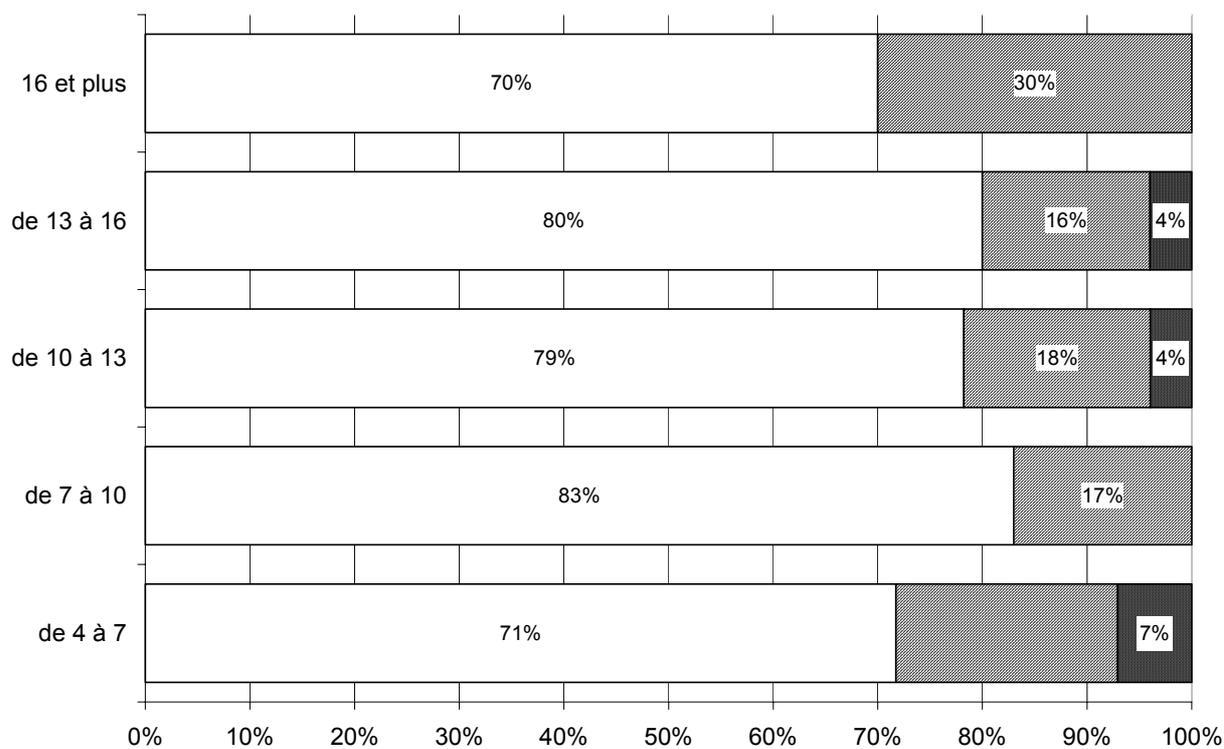
LES (RÉ)ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES SELON L'ÂGE

• Premières orientations



(blanc : orientations non problématiques, hachuré : par défaut, noir : sans solution)

• Réorientations



(en blanc : orientations non problématiques, hachuré : par défaut, noir : sans solution)

CAUSES DE L'ORIENTATION PROBLÉMATIQUE

	95/96		96/97		97/98		98/99		99/2000		2000/2001		2001/2002		2002/2003	
Absence d'équipement	3	1%	6	2%	3	1%	-	-	4	1%	2	1%	7	2%	11	3%
Manque de place	60	20%	69	24%	88	31%	88	28%	88	28%	82	26%	97	23%	107	26%
Refus par l'établissement	-	-	-	-	4	1%	11	4%	3	1%	8	3%	9	2%	9	2%
Refus de l'orientation en éducation spé.	-	-	16	6%	7	3%	11	4%	10	3%	3	1%	11 ¹	3%	13 ²	3%
Refus internat ou éloignement	22	7%	13	5%	3	1%	-	-	4	1%	10	3%	1	-	3	1%
Autre	-	-	3	3%	1	-	3	1%	3	1%	8	3%	-	-	-	-
NR	-	-	1	2%	3	1%	-	-	1	-	1	-	1	-	1	-

Les pourcentages sont calculés sur le total des ré/orientations

Comparaison avec les précédentes campagnes

La cause invoquée est principalement le manque de place quelle que soit la campagne.

¹ . Dont deux refus par le jeune et 9 refus par les parents.

² . Dont deux refus par le jeune et 11 refus par les parents

*CAUSES DES RÉ/ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES
SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUHAITABLES (ANNEXE 24)*

• **Premières orientations**

	absence d'équipe- ment	manque de place	refus par l'établis- sement	refus de l'internat ou éloignement par les parents	refus de l'orientation Éducation Spéciale par le jeune	refus de l'orientation Éducation Spéciale par les parents	NR	TOTAL
IME pour déficients intellectuels légers	1	10	1	-	2	3	-	17
IME pour déficients intellectuels moyens	-	8	-	-	-	-	-	8
IR	2	24	3	-	-	2	-	31
établissement pour déficients moteurs	-	1	-	-	-	1	-	2
établissement pour polyhandicapés	-	-	1	-	-	1	-	2
établissement pour déficients visuels	1	-	-	1	-	-	-	2
étab ou section pour autistes	-	1	-	-	-	-	-	1
service pour déficients intellectuels	-	27	-	-	-	2	-	29
service pour troubles de la personnalité	-	5	-	-	-	-	1	6
service pour déficients moteurs	1	9	-	-	-	-	-	10
service pour enfants polyhandicapés	1	2	-	-	-	-	-	3
service pour déficients auditifs	-	3	-	-	-	-	-	3
service pour autistes	2	-	-	-	-	-	-	2
service d'aide à l'intégration scolaire	-	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	8	91	5	1	2	9	1	117

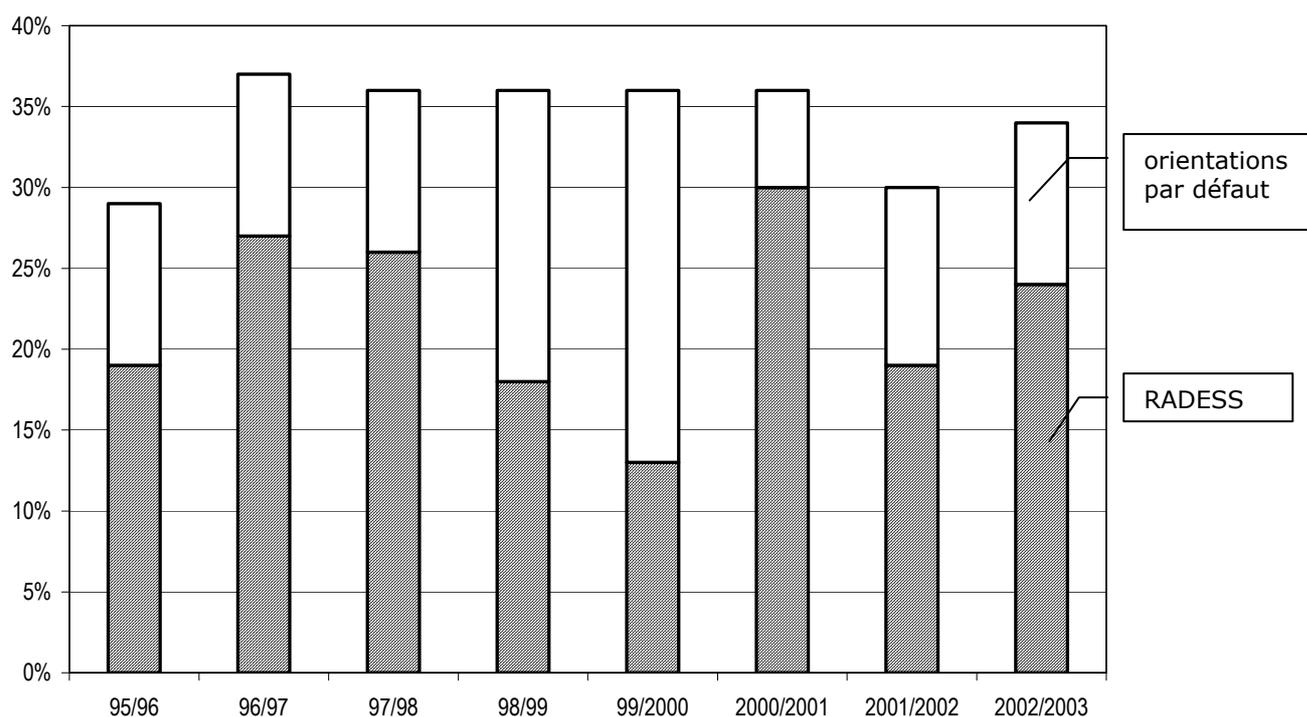
Le manque de place prédomine largement avec 78% des réponses ; à noter par ailleurs : le refus de l'orientation vers le dispositif d'Éducation Spéciale par les parents : 8% et le refus par l'établissement : 4%.

- **Réorientations**

	absence d'équipement	manque de place	refus par l'établissement	refus de l'internat ou éloignement par les parents	refus de l'orientation Éduca- tion Spéciale par les parents	TOTAL
IME pour déficients intel- lectuels légers	-	1	1	1	1	4
IME pour déficients intel- lectuels moyens	-	8	1	-	-	9
IR	1	1	2	-	-	4
établissement pour poly- handicapés	-	2	-	1	1	4
établissement ou section pour autistes	2	2	-	-	-	4
service pour troubles de la personnalité	-	1	-	-	-	1
service pour déficients moteurs	-	1	-	-	-	1
TOTAL	3	16	4	2	2	27

Pour les réorientations problématiques c'est également le manque de place qui prédomine avec 60% des réponses.

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES



Globalement, le taux d'orientations problématiques remonte après avoir connu une baisse en 2001/2002.

La tendance à l'augmentation qui caractérisait la proportion des orientations par défaut (logiquement concomitante avec la tendance à la baisse de la proportion des RADESS) depuis 97/98 jusque 99/2000 s'arrête en 2000/2001 ; la proportion des RADESS devient plus importante que la proportion des orientations par défaut depuis la campagne 2000/2001.

Les catégories d'établissement pour lesquelles les orientations **problématiques** (orientations sans solution ou par défaut) sont plus particulièrement marquées sont principalement :

- **en nombre :**

- les IR (35),
- les services pour déficients intellectuels (29),
- les IME pour déficients intellectuels légers (21),
- les IME pour déficients intellectuels moyens (17).

- **en taux**

- les IR (63%)
- les services pour déficients moteurs (61%, 11 jeunes concernés),
- les services pour déficients intellectuels (43%, 29 jeunes concernés).
- les établissements pour polyhandicapés (40%, 6 jeunes concernés),
- les services pour troubles de la personnalité (39%, 7 jeunes concernés)
- les établissements, section ou services pour autistes (100% soit 7 jeunes concernés par un établissement ou un service)

En termes d'orientations **sans solution** :

- **en nombre :**
 - les services pour déficients intellectuels (29),
 - les IR (24),
 - les IME pour déficients intellectuels légers (14).

- **en taux**
 - les services pour déficients intellectuels (43%)
 - les IR (43%),
 - les services pour déficients moteurs (39%, 7 jeunes concernés),
 - les services pour troubles de la personnalité (39%, 7 jeunes)

Au moment de l'enquête, 101 jeunes n'ont pu obtenir de réponse en termes d'orientation médico-éducative ; pour 79 d'entre eux, c'est le manque de place qui est cité comme cause de l'absence de solution.